



### **Evolution de la grippe A/H1N1 en Belgique : rapport hebdomadaire**

Sur un total de 76 452 consultations de patients s'étant présentés chez leur médecin avec un état grippal, l'extrapolation de l'Institut Scientifique de Santé Publique a livré 41 193 nouveaux cas de grippe A/H1N1 pour la semaine passée.

L'enregistrement effectué par les médecins vigies indique donc une augmentation du nombre de cas dans notre pays en comparaison des chiffres de la semaine passée. Les échantillons réalisés par les hôpitaux confirment cette tendance.

Selon une évaluation de l'Institut Scientifique de Santé Publique, nous nous trouvons actuellement dans la première phase épidémique. Le nombre de personnes contaminées par la grippe A/H1N1 reste relativement limité mais il se situe clairement sur une ligne ascendante. Pour le moment, l'épidémie n'a pas d'impact significatif sur la population.

La semaine dernière, deux patients sont décédés des complications dues à la grippe. Il s'agissait d'une femme de 43 ans et d'un homme de 75 ans. Ils appartenaient tous les deux à un groupe à risque médical et étaient hospitalisés pour de graves problèmes respiratoires.

Depuis le déclenchement de la pandémie A/H1N1 fin avril, 76 964 personnes ont été contaminées dans notre pays. Au total, 7 personnes sont décédées en Belgique de complications liées à la maladie.

La campagne de vaccination contre la grippe pandémique suit son cours. Tous les hôpitaux et les Cercles de médecins généralistes ont reçu le matériel de vaccination pour leurs membres. Une étape importante a donc été franchie pour assurer la protection d'une grande partie des professionnels de santé et pour garantir la disponibilité de notre système de soins de santé auprès de la population.

La deuxième phase de la campagne de vaccination commencera le 7 novembre. Tous les professionnels de santé (tels que les infirmiers à domicile, pharmaciens, ...) pourront recevoir un vaccin, ainsi que les personnes appartenant à un groupe à risque médical, les parents d'enfants de moins de 6 mois, le personnel enseignant et les personnes travaillant dans des structures d'accueil pour les enfants.